

RÉSOLUTION NO 0261/03/26

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0261/03/26 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de permettre, au 1210 boulevard Mercure, la construction d'une habitation multifamiliale (H-5) de 9 logements ainsi que certains ajustements réglementaires relatifs au nombre maximal d'étages du bâtiment, à la hauteur maximale en mètre du bâtiment et au pourcentage minimal de maçonnerie par façade du bâtiment, le tout selon certaines conditions.

La zone visée regroupe deux terrains situés à l'angle des rues Sainte-Pauline, Daniel et du boulevard Mercure et plus spécifiquement au sud de cette intersection.

- **QUE** la résolution no 0261/03/26 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **28 avril 2026**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 8 mai 2026.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE